

# COVID-19:

PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LES VIOLENCES,  
MAUVAIS TRAITEMENTS ET NÉGLIGENCE EN MILIEU  
FAMILIAL

Crédit photo: UNICEF/Vincent Tremeau /Burkina Faso 2019

## Introduction<sup>1</sup>

Alors que le monde a connu de nombreuses crises, COVID-19 présente des défis sans précédent. Selon António Guterres, secrétaire général des Nations unies, la pandémie de coronavirus se transforme rapidement en une "[crise plus large des droits de l'enfant](#)". La couverture médiatique indique une augmentation de la violence domestique et de la violence faite aux enfants. Il est évident que les [facteurs de risque](#) de violence, de maltraitance et de négligence sont en augmentation pour les enfants en situation de confinement. En même temps, certaines mesures de prévention du COVID-19 ont brusquement coupé les enfants des relations positives et soutien sur lesquels ils comptent lorsqu'ils sont en détresse, y compris à l'école, dans la famille élargie et dans la communauté. Les droits de l'enfant à la sécurité et à la protection, tels que définis dans la [Convention relative aux droits de l'enfant](#) et [les standards minimums pour la protection de l'enfant dans l'action humanitaire](#), sont menacés.

Cette note technique, qui s'appuie sur des rapports de terrain, examine les problématiques auxquelles les enfants peuvent être confrontés lorsque les pays mettent en place des mesures de confinement et des mesures d'assignation à résidence pour lutter contre la propagation de COVID-19. Des stratégies protectrices de prévention et de réponse sont ensuite présentées dans le but de renforcer la protection des enfants dans tous les types de milieu familial.

<sup>1</sup> Citation suggérées: L'alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, End Violence Against Children, UNICEF, WHO, COVID-19: Protéger les enfants à contre les violences, mauvais traitements et négligence en milieu familial, Version 1, mai 2020

# 1. Violence, mauvais traitements et négligence des enfants dans le contexte de COVID-19

Tous les enfants - c'est-à-dire les personnes de moins de 18 ans - peuvent être vulnérables à la violence, aux abus et à la négligence. Ces violations peuvent avoir lieu dans un environnement familial, sous la garde des parents ou d'autres membres de famille. Tous les enfants, en majorité les filles, sont particulièrement exposés à la [violence sexuelle](#). En dehors du milieu familial, les enfants sont également exposés à des risques . Cela est particulièrement vrai pour [les enfants privés de liberté](#) ou ceux vivant dans la rue, [institutions](#), associés aux forces ou groupes armés, enfants travailleurs ou vivant dans des situations de conflit et de fragilité, ainsi que pour les [enfants réfugiés, déplacés internes, migrants](#) et apatrides.

Le milieu familial devrait être la première ligne de sécurité et de protection d'un enfant. Les facteurs de stress liés à COVID-19 menacent cette sécurité. Les ménages du monde entier luttent pour faire face aux nouvelles restrictions sur les voyages et le travail, aux préoccupations en matière de santé, de sécurité alimentaire, d'instabilité financière au niveau personnel et mondial, et aux informations contradictoires sur toute une série de questions.

En outre, des millions d'enfants vivent dans des zones où des mesures de confinement à domicile ont été instaurées. Ces mesures ont perturbé les systèmes de protection formels et informels qui détectent généralement les risques auxquels les enfants sont exposés et y répondent. Les écoles et les communautés sont surchargées et/ou incapables de garantir le bien-être des enfants et des familles. Dans un espace confiné, les parents ou tuteurs doivent désormais gérer la scolarité de leurs enfants ainsi que leur propre travail et leurs responsabilités parentales. Des événements imprévisibles et soudains, tels que les décès dans la famille, peuvent modifier les responsabilités de prise en charge. Les enfants, en particulier les adolescents, peuvent être confrontés à une pression croissante pour contribuer à subvenir aux besoins de leurs familles.

Les facteurs communs de risque de violence, d'abus et de négligence associés à COVID-19 comprennent :

- une augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire due à la perte d'emplois et de revenus ;
- l'incapacité des enfants à accéder à l'éducation, que ce soit en personne ou en [ligne](#) ;
- une augmentation de l'activité numérique des enfants et une diminution de suivi des parents ou tuteurs, ce qui expose les enfants à des risques numériques plus importants ;
- l'absence de repas nutritifs précédemment fournis par les écoles et les programmes de prise en charge ;
- la rupture des réseaux d'entraide et de soutien social pour les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux ;
- la rupture des services de soutien communautaire et social aux enfants/parents et tuteurs ;
- une rupture des routines des enfants/parents et tuteurs

- l'augmentation de la consommation d'alcool et/ou de substances par les adolescents/parents et tuteurs
- des arrangements *ad hoc* en matière de prise en charge des enfants.

Tous ces facteurs peuvent augmenter le risque de préjudice aux enfants qui sont déjà pris au piège dans des situations de violence et de négligence. Ces facteurs peuvent également accroître le risque que les parents ou tuteurs surchargés qui prennent en charge les enfants deviennent violents ou abusifs. Ces nouveaux stress surviennent à un moment où les enfants sont moins visibles pour les personnes et les professionnels qui s'occupent normalement de leur protection, et où les services de protection de l'enfant et de la famille sont surchargés et perturbés.

## 2. Prévention et réponse à la violence, abus et négligence des enfants pendant le COVID-19

La protection des enfants contre la violence pendant la pandémie COVID-19 exige que tous les secteurs prennent des mesures coordonnées. Le tableau ci-dessous présente les actions possibles.

### Prévention

#### **Influencer les normes sociales et les comportements associés pour mieux protéger les enfants à domicile**

- Identifier les [mécanismes d'adaptation positifs et négatifs](#) ou les comportements qui sont renforcés et exacerbés par la pandémie (par exemple, [la consommation d'alcool](#)).
- Développer des messages adaptés à la culture et à l'âge pour renforcer les comportements positifs et décourager les comportements négatifs.
- Diffuser les messages par le biais de médias de basse et haute technologie adaptés au contexte, y compris les médias en ligne, SMS, des chaînes de radio locales, haut-parleurs et d'autres solutions.
- Travailler avec les leaders communautaires et religieux pour sensibiliser et influencer les comportements positifs.
- Include information on the protection of children from violence, abuse, and neglect during COVID-19 in general public health messaging, educational platforms, and within existing programs.
- Inclure dans les messages généraux de santé publique, plateformes éducatives et programmes existants des informations relatives à la protection de l'enfant contre les violences, abus et négligences pendant le COVID-19.

#### **Donner accès à des ressources d'éducation parentale positive**

Fournir aux parents et aux personnes qui s'occupent des enfants, y compris ceux qui sont difficiles à atteindre, une variété de ressources accessibles qui soutiennent [l'éducation parentale positive](#) des enfants, la discipline non violente et les compétences positives pour faire face et gérer le stress.

#### **Renforcer le rôle des écoles et acteurs de l'éducation pour accompagner les enfants en détresse**

- Aider les enfants à retrouver [la routine scolaire](#) grâce à [l'enseignement](#) à distance et travail avec les entités publiques et privées pour permettre aux enfants d'avoir accès à des éducateurs et à des plates-formes virtuelles d'apprentissage (par exemple, accès à l'internet, ordinateurs portables/tablettes, etc.)
- Fournir aux enfants un accès continu à des conseils scolaires par le biais d'un soutien téléphonique ou en ligne lorsque le contact face à face n'est pas possible, tout en permettant aux conseillers ou autres membres du personnel scolaire concernés de continuer à faire le suivi du bien-être des enfants dans les familles à risque.
- Encouragez les conseillers scolaires à travailler avec les [enfants à risque](#) pour élaborer des plans de sécurité personnelle.

## Identification et signalement

### Renforcer et adapter les lignes d'assistance aux enfants

- Fournir des ressources supplémentaires pour adapter et renforcer les [lignes d'assistance téléphonique](#) pour enfants afin qu'elles fonctionnent dans le contexte de COVID-19, y compris une capacité accrue avec une formation des conseillers COVID-19 adaptée aux enfants, et des stratégies d'orientation adaptées et pertinentes.

### Sensibiliser un ensemble de professionnels sur leur rôle dans l'identification et le signalement des signes de maltraitance ou de négligence

- Alerter les professionnels qui seraient en contact avec les enfants malgré les mesures de distanciation sociale (par exemple, les pharmaciens, le personnel médical, le personnel enseignant, la police, les premiers intervenants) sur leur rôle dans l'identification et le signalement des traces de maltraitance et de négligence.

## Services de protection de l'enfant et de la famille

### Soutien aux familles en détresse

- [Fournir une aide d'urgence en transfert de cash](#) aux familles vulnérables afin d'atténuer les perturbations causées par la perturbation d'accès aux des moyens de subsistance causées par COVID.
- Renforcer les capacités du personnel des services sociaux à soutenir les enfants et les familles confrontés à des difficultés particulières d'un parent ou tuteur, qui auraient empiré suite à la pandémie, telles que la maladie mentale, le handicap, la dépendance à la drogue et/ou la [violence domestique](#).

### Désigner et appuyer le service de la protection de l'enfance comme essentiel

- Aider les autorités de protection de l'enfant à remplir leurs obligations légales tout au long de la réponse à la COVID-19.
- Soutenir les travailleurs para-sociaux et autres acteurs communautaires de protection de l'enfant de fournir des services dans des contextes fragiles et en cas de crise humanitaire.
- Donner la capacité aux prestataires de services sociaux d'évaluer efficacement le risque d'un soutien face à face en comparaison à celui par téléphone ou en ligne (tant pour les cas existants que les nouveaux cas) en tenant dûment compte de la sécurité des enfants exposés à la violence, et d'effectuer des visites à domicile si nécessaire.
- Dans les situations où les travailleurs sociaux ont des interactions face à face avec des personnes malades ou leurs contacts directs, fournir le matériel de protection individuelle adapté et conforme aux directives de l'OMS ou à la réglementation nationale.

### Assurer la continuité des services des tribunaux d'enfant et de famille

- Veiller à ce que les [tribunaux pour enfants et pour familles](#) fonctionnent comme un service essentiel avec une adaptation aux mesures de santé publique.
- Continuer à tenir des audiences d'urgence et à exécuter les ordonnances des tribunaux pour la prise en charge et la protection des enfants qui sont exposés à un risque immédiat de négligence ou de maltraitance.

### Services spéciaux pour les enfants et les familles

- Adapter et poursuivre la fourniture de services qui atténuent les facteurs de risque de violence, maltraitance et négligence (par exemple, la santé mentale des parents ou tuteurs, la toxicomanie, la violence domestique, etc.)

- Dans les contextes humanitaires préexistants, adapter et poursuivre les principales interventions de protection de l'enfant, qui soutiennent les enfants, les familles et les communautés et favorisent l'unité familiale, .
- Pendant la pandémie, mettre à l'échelle la capacité du système de prise en charge alternative en milieu familial afin d'éviter le recours non indispensable à la prise en charge institutionnelle.
- Fournir un soutien psychosocial, psychologique virtuel et spécialisé aux enfants qui subissent un traumatisme lorsque les mesures de santé publique excluent les contacts face à face.

### 3. Considérations contextuelles

Pour être efficaces, les recommandations stratégiques et pratiques doivent être adaptées au contexte national et/ou local et être guidées par les principes de "l'intérêt supérieur de l'enfant" et de "ne pas nuire". Les actions suggérées dans cette note technique devront être replacées dans leur contexte. Dans la mesure du possible, les adaptations doivent être faites en consultation avec les enfants, les familles et les communautés, en tenant compte des facteurs suivants :

- **Phase de la réponse à la pandémie dans votre contexte:** L'incidence des violences, abus et négligences ainsi que la capacité à les prévenir et à y répondre sont influencées par les mesures utilisées pour contrôler la propagation de COVID-19. La réponse à la pandémie est un processus dynamique qui peut inclure la préparation, la réponse et le rétablissement. La nouvelle nature de COVID-19, et sa compréhension en constante évolution, exige que les acteurs de la protection de l'enfant s'adaptent rapidement et modifient la planification de la préparation et de la réponse axée sur les services essentiels de protection de l'enfant et de la famille. Les activités de protection varieront au cours des phases *non-successives* suivantes :
  - Préparation : des mesures d'atténuation attendues, mais pas encore en place.
  - Réponse (*atténuation*): des mesures strictes de contrôle sont mises en place (par exemple confinement, distanciation), restriction des mouvements, etc.
  - Rétablissement: mesures strictes d'atténuation sont levées en une fois ou progressivement
- **Conditions préexistantes:** Toute stratégie de lutte contre la violence en milieu familial doit s'appuyer sur les risques et les vulnérabilités préexistants relatifs à la:
  - la prévalence, l'incidence, les facteurs de risque et les déterminants de la violence en milieu familial et communautaire ;
  - les politiques, procédures et dispositions institutionnelles existantes en matière de prestation de services de protection de l'enfant ;
  - l'existence et l'ampleur des crises humanitaires ; et
  - la disponibilité des ressources financières et sociales.
- **Connexion et d'autres mécanismes appropriés de communication** : L'accès numérique peut faciliter le soutien virtuel en matière d'éducation, de finances et d'aide sociale. L'accès numérique peut soutenir la fourniture continue de services sociaux et les fonctions statutaires du gouvernement, telles que la gestion de cas ou les audiences d'enfants. Il est important de plaider en faveur de l'accès numérique, en termes d'équipement et d'accès à Internet. Il est également important de plaider pour des solutions non numériques (par exemple, des programmes radio éducatifs, des services de messagerie textuelle (par exemple, RapidPro) et des systèmes de sonorisation) afin d'atteindre les personnes qui ne disposent pas d'un accès numérique.
- **Utiliser les données pour orienter l'action:** Une analyse rapide de la situation et l'exploitation de données existantes ou nouvelles données, associées à une supervision et un suivi permanents, peuvent garantir la pertinence des mesures de réponse et indiquer l'efficacité des interventions. Les données doivent être désagrégées par âge, sexe, handicap et autres facteurs pertinents au niveau local (par exemple le statut socio-économique, la race) afin de mieux comprendre les besoins spécifiques des enfants. Dans la mesure du possible, des évaluations multisectorielles et

la participation des enfants et des familles devraient être envisagées. L'analyse des données administratives provenant des lignes d'assistance, des notifications, de la gestion des cas et d'autres prestations de services est essentielle pour éclairer les réponses.



# Ressources

## Notes techniques et annexes

Note technique : Protection des enfants pendant la pandémie COVID-19

<https://alliancecpha.org/fr/child-protection-online-library/fiche-technique-protection-de-lenfant-pendant-la-pandemie-de-covid>

Note technique : COVID-19 et les enfants privés de leur liberté

<https://alliancecpha.org/fr/child-protection-online-library/fiche-technique-covid-19-et-enfants-prives-de-liberte>

Protection des enfants pendant la pandémie COVID-19 : Les enfants et la prise en charge alternative

<https://alliancecpha.org/fr/child-protection-online-library/protection-des-enfants-pendant-la-pandemie-de-covid-19-enfants-et>

Programme d'action

<https://violenceagainstchildren.un.org/news/agenda-action-8-united-nations-entities-launch-roadmap-protect-children-violence-response-covid>

## Notes de politique générale

Briefing politique de l'ONU : L'impact de COVID-19 sur les enfants

<https://unsdg.un.org/resources/policy-brief-impact-covid-19-children>

## Centres de ressources COVID-19

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire - Protection de l'enfant et pandémie COVID-19 <https://alliancecpha.org/fr/series-of-child-protection-materials/protection-children-during-covid-19-pandemic>

Centre du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants COVID-19

<https://www.end-violence.org/protecting-children-during-covid-19-outbreak>

Page des ressources Global Social Service Workforce Alliance

<http://www.socialserviceworkforce.org/resources/database>

International Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect (ISPCAN) COVID-19 resources

<https://www.ispcan.org/covid19resourcepage/>

Education parentale en période de COVID-19 <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/healthy-parenting>

Page des ressources - Together for Girls COVID-19 <https://www.togetherforgirls.org/covid-19/>

Pages UNICEF sur le coronavirus <https://www.unicef.org/fr/coronavirus>

WHO Country & Guide Technique – Maladie de Coronavirus

<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/technical-guidance>